



Société pédagogique genevoise

Genève, le 2 janvier 2009

Monsieur
Charles BEER
Conseiller d'Etat en charge du
département de l'instruction publique
Case postale 3925
1211 Genève 3

Nouveau fonctionnement : report inexplicé de la remise aux partenaires du 1^{er} rapport de l'Observatoire (analyse de l'introduction des directions d'établissement)

Monsieur le conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

La rentrée 2008, avec la mise en place du nouveau fonctionnement, s'est révélée catastrophique. Les résultats de l'enquête menée par l'association professionnelle le montrent et vous avez pu le vérifier en direct, s'il le fallait, lors de vos trois rencontres du mois de décembre avec le corps enseignant. Dans ce contexte difficile, il convenait au minimum de soigner la concertation, de respecter les partenaires et d'activer les instances propres à fournir des éléments de correction.

Malheureusement, c'est le contraire que nous constatons.

La première séance de la commission du fonctionnement a eu lieu le 9 octobre. Après les tergiversations de la direction générale au sujet de la composition des délégations et la perte de temps qui en a découlé, cette instance faïtière n'a pu, grosso modo, que traiter la question des mandats des maîtres adjoints (MA) et définir les missions de l'Observatoire. A noter que le point sur les MA aurait dû être réglé au mois de juin si les engagements avaient été tenus.

La séance du 13 novembre, elle, a été annulée la veille par la direction. La suivante (la troisième du calendrier mais la deuxième dans les faits) devait se tenir le 22 janvier 2009. Toutefois, l'Observatoire ayant prévu sa première session fin novembre-début décembre et son coordinateur, Monsieur Georges Solaux, nous ayant annoncé la remise du rapport pour le 17 décembre, nous avons trouvé judicieux d'utiliser la date du 18 décembre, initialement retenue pour la conférence de l'enseignement primaire (CEP), pour réunir la commission du fonctionnement. En effet, c'est bien cette dernière qui est destinataire des rapports de l'Observatoire et il n'était pas raisonnable d'attendre plus longtemps si la possibilité de discuter des indispensables régulations du système nous était offerte. Cette proposition a été acceptée par les partenaires et nous nous attendions à recevoir le rapport dès que possible, au mieux le 17 décembre, au pire lors de la rencontre du 18.

Or, le 18 décembre, nous avons appris en séance qu'aucun document ne nous serait remis. La direction n'avait apparemment pas jugé utile de nous prévenir. M. Solaux s'est contenté d'une présentation orale, sans aucun support. Une bien pâle prestation qui, tant par sa forme que par son contenu, a empêché tout échange sérieux. Cette manière de procéder n'est pas acceptable.

L'Observatoire rate son premier rendez-vous. La série des nombreuses turpitudes, qui caractérisent la concertation ces derniers temps et que nous n'avons de cesse de dénoncer, s'allonge.

La CEP a ainsi été inutilement reportée puisque seule la discussion autour du rapport de l'Observatoire motivait cet échange de dates avec la commission du fonctionnement, comme en témoigne par ailleurs l'ordre du jour du 18 décembre. Nous avouons notre totale incompréhension devant cette rétention d'informations et ce gaspillage de temps de concertation. Nous vous prions de noter également que le 18 décembre, en séance, le rapport nous a été à nouveau promis, cette fois pour la fin de l'année civile. A ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

Dans la situation actuelle – un mécontentement sans précédent selon l'avis du corps enseignant – ces manquements prennent une ampleur inquiétante et suscitent des doutes sur votre volonté de prendre la mesure des dysfonctionnements et d'apporter les ajustements nécessaires, notamment en terme de moyens.

Nous souhaiterions donc connaître les raisons qui vous poussent, selon toute vraisemblance, à cautionner des procédés relevant à la fois de la politique de l'autruche et d'un certain mépris du partenariat social. Mais nous aimerions surtout vous entendre sur vos intentions et propositions concrètes destinées à tenter de redresser la barre. A ces fins, nous vous suggérons de prévoir une rencontre avec notre comité dans les meilleurs délais.

Nous espérons enfin que vous comprendrez le sens de notre démarche qui vise à garantir – nous voulons croire qu'il est encore temps de trouver des solutions réparatrices – un enseignement de qualité et des conditions de travail acceptables.

Nous vous remercions de votre attention et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, cher Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pour le comité :



Olivier BAUD, président

Copie à : - M. Frédéric Wittwer, directeur en charge du projet d'harmonisation scolaire
- Mme Danièle Jeanrenaud Dokic, directrice générale ad interim de l'enseignement primaire
- M. Georges Solaux, coordinateur de l'Observatoire